PROCÈS-VERBAL N°4

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **À :**	**21/02/2022** **9h30 à la Ligue Centre-Val de Loire**
Présidence :	**M. Alain DESOEUVRES**
Présents : **En Visio :**	**MM. Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45) et Guy MALBRAND** **MM. Jean-Claude CLOUVET (18), Jean-Claude BAYARRI (28) et Jean-Claude SCHEURER**
Assistent à la séance :	**Mme Cindie HUDE, Référente administrative (excusée)** **MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Glossaire :
CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
SYN : terrain synthétique
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :
La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée ''zone de dégagement'' en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

La CRTIS souhaite un prompt rétablissement à Jean-Claude CLOUVET, président de la CDTIS du Cher.

RETOUR CFTIS pour classements validés

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°3 du 14 décembre 2021.

- **BOURGES - STADE YVES DU MANOIR 1 - NNI 180330201**

La C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 28/08/2026.

- **DREUX – STADE JEAN BRUCK 1 – NNI 281340101**

Elle constate que la valeur de U1h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.50).
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 jusqu'au 27/01/2024.**

- **ORLEANS – STADE DE LA SOURCE 2 – NNI 452340102**

Elle constate que l'éclairement du point 56 bis est inférieur à la valeur réglementaire (75% du point correspondant), elle demande que cette valeur soit conforme lors du prochain contrôle. La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 27/01/2024.**

District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VIERZON – STADE DE LABRAS – NNI 182790201**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 06/10/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 19/12/2021

- Rapport de visite de Mr Chabance et Cotin du 19/12/2021
- Plan des vestiaires

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 06/10/2031.

- **DUN SUR AURON – STADE DES SPORTS DU COLOMBIER 2– NNI 180870102**

Cette installation était classée en A8 stabilisé jusqu'au 14/12/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en A8 du 23/11/2021 et de la visite de Mrs Clouvet et Richard
Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 12/06/2029.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial

- **STE SOLANGE – STADE MUNICIPAL annexe (modifié en 2 x A8) – NNI 182350102 et 0103**

Ces installations (ex FootA11) sont sans éclairage classées.
L'avis porte sur une étude de la part du propriétaire pour un changement de iodures en LED sur l'existant

- ✓ Dossier photométrique en LED du 26/01/2022 avec des non-conformités (H mâts, implantation 3 et 2 mâts)
- ✓ Devis matériel

La CRTIS considère ce projet éclairage à référencer en « éclairage d'entraînement ».
Il ne pourra être utilisé en compétitions officielles en nocturne.

8. AFFAIRES DIVERSES

- **BOURGES – STADE YVES DU MANOIR – NNI 180330201**

- ✓ Reçu photos des travaux effectués dur les buts A8 et la ligne de touche, les buts
- ✓ Reçu rapport de visite de Mr Cotin du 17/01/2022

Transmis à la CFTIS afin de certifier le classement T3 SYN.

District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

- **NOGENT LE ROTROU – COMPLEXE SPORTIF ROBERT HUWARD 2 – NNI 282800102**

Cette installation n'était pas classée en SYN
La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 SYN du 18/10/2021 suite à un changement de surface de jeu

- ➢ Visite de Mr Bayarri du 18/10/2021 précisant une distance vestiaires / aire de jeu de plus de 250m – <u>sécurisation à prévoir les jours de compétition officielle</u>
- ➢ Tests in situ de Labo des Sols du 20/10/2021 conformes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 17/10/2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANGERVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 910160101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 28/06/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 15/01/2022

- ➢ Rapport de visite de Mr Demay du 15/01/2022
- ➢ Plan des vestiaires

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 28/06/2029.

- **PUSSAY – STADE MUNICIPAL DANIEL POLVE – NNI 915110101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 07/05/2020
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 18/01/2022

- Rapport de visite de Mr Demay du 18/01/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 07/05/2030.

- **BROU – STADE MUNICIPAL – NNI 280610101**

Cette installation était classée en niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 25/06/2024
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 21/01/2022

- Rapport de visite de Mrs Bayarri et Fréon du 21/01/2022
- Plan vestiaires (confirmation de vestiaire « arbitres » à 9m² hors sanitaire)

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4.

- **CHARTRES – STADE JEAN GALLET 3 – NNI 280850203**

Cette installation n'est plus classée.
La C.R.T.I.S. reprend la demande du propriétaire d'un classement en T5 PN du 08/09/2021.

- Reçu plan des vestiaires du gymnase le 13/12/2021 par Mr Demay
- Rapport de visite du 08/09/2021 de Mr Bayarri

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 14/12/2031.

- **DANGEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 281270101**

Cette installation était classée en niveau T6 (Ed 2021) jusqu'au 16/09/2025
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 01/02/2022

- Rapport de visite de Mr Demay du 31/01/2022 rappelant des travaux à faire (lavabo avec miroir, filets de but à changer, etc). L'ensemble est non clos

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

- **THIRON GARDAIS – SALLE MULTISPORTS - 283879901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/01/2019
La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- ✓ Arrêté d'Ouverture au Public du 30/04/2002
- ✓ PV de la Commission de Sécurité du 26/04/2002
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- ✓ Visite du 02/02/2022 effectué par Mr Demay.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/02/2032, sous réserve de réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

8. AFFAIRES DIVERSES

- **MAINVILLIERS – STADE DE LA BILTERIE – NNI 282290102**

Courrier CRTIS au club en date du 06/01/2022 concernant la sécurité au cas d'utilisation d'un terrain de repli.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
9.2 Confirmations de classement

- **ANGERVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 910160101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 09/03/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E du 20/10/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Bayarri du 20/10/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 211 lux
- Facteur d'uniformité : 0,78
- Rapport Emini/Emax : 0,57

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

- **PUSSAY – STADE MUNICIPAL DANIEL POLVE – NNI 915110101**

Cet éclairage était en Niveau EEntraînement (Ed 2014)
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 20/04/2021 et des travaux réalisés.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Demay du 20/10/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 196 lux
- Facteur d'uniformité : 0,73
- Rapport Emini/Emax : 0,51

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL ou SYN
1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLERS LES ORMES – STADE MUNICIPAL – NNI 362020201**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 13/10/2021.
La C.R.T.I.S. reprend le dossier de demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 14/10/2021

- Rapport de visite de Mr Champagnat du 07/01/2022 sur les non-conformités citées le 14/10/2021 et les travaux de mises aux normes réalisés à ce jour.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 13/10/2031.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MONTIERCHAUME – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 361280102

- ✓ Courrier du maire en date du 19/01/2022
- ✓ Dossier transmis par Mrs Champagnat et Naudet du 17/11/2021

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **METTRAY – STADE DE LA VALLÉE – NNI 371520101**

Cette installation est classée en Niveau 4SYE (Ed 2014) jusqu'au 08/10/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4SYN du 02/02/2022

- Rapport de visite de Mrs Freulon et Mazaufroy
- Tests in situ du 21/10/2021 de NOVAREA
- Fournir AOP ou Attestation de capacité avant le 30/06/2022

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS.

- **LA CROIX EN TOURAINE – COMPLEXE SPORTIF DES LONGERONS – NNI 370910101**

Cette installation est classée en Niveau 5sy (Ed 2014) jusqu'au 30/10/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3SYN du 20/12/2021

- Rapport de visite de Mrs Freulon et Martinière
- Fournir tests in situ avant le 30/06/2022

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 30/10/2011 + 10 ans).
Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2022.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **RICHELIEU – STADE PUITS DE LA ROCHE 1 – NNI 371960101**

Cet éclairage était classé en Niveau EFootA11 (Ed 2014) jusqu'au 06/06/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 17/01/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Duthiel du 17/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 129 lux
- Facteur d'uniformité : 0,64
- Rapport Emini/Emax : 0,42

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

- **TOURS – COMPLEXE DE LA VALLÉE DU CHER 09 – NNI 372610109**

Cet éclairage n'était plus classé depuis 07/07/2017
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 25/01/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 25/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 141 lux
- Facteur d'uniformité : 0,35
- Rapport Emini/Emax : 0,12

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer cet éclairage.
Les compétitions officielles en nocturne sont interdites.

- **TOURS – COMPLEXE DE LA VALLÉE DU CHER 10 – NNI 372610110**

Cet éclairage était classé en Niveau E6 (Ed 2021) jusqu'au 18/11/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 25/01/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 25/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 215 lux
- Facteur d'uniformité : 0,66
- Rapport Emini/Emax : 0,49

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

- **LA CROIX EN TOURAINE – COMPLEXE SPORTIF DES LONGERONS – NNI 370910101**

Cet éclairage était classé en Niveau E6 (Ed 2021) jusqu'au 19/04/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 02/02/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 02/02/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 154 lux
- Facteur d'uniformité : 0,60
- Rapport Emini/Emax : 0,44

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024, une fois l'installation classée.

- **CHAMBOURG SUR INDRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 370490101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 13/12/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 26/01/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 26/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 144 lux
- Facteur d'uniformité : 0,70
- Rapport Emini/Emax : 0,48

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

- **FONDETTES – STADE MICHEL ET ÉLISE PEYTUREAU– NNI 371090102**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 02/01/2020
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 LED du 31/01/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 31/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 183 lux
- Facteur d'uniformité : 0,73
- Rapport Emini/Emax : 0,55

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

District de Loir-et-Cher

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

- **CHAILLES – STADE GEORGES METAIS 3 – NNI 410320103**

Cet éclairage est une création.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 LED du 27/01/2022.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Fournillon du 24/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 195 lux
- Facteur d'uniformité : 0,77
- Rapport Emini/Emax : 0,57

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

- **VINEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 412950101**

Rapport de M. Stéphane JUNGES, Observateur Arbitres sur le non-respect des 2m50 de sécurité – zone comprenant des bacs à sable.

- ✓ Voir Art 3.6 des règlements 2021 (page 48)
  Cette mise aux normes des bacs à sable sans objet pouvant créer de l'insécurité aux acteurs du jeu (joueurs, arbitres) devra être effective au prochain match de compétition officielle.

- **BLOIS – STADE SAINT GEORGES 2 – NNI 410180602**

Rapport de Mr Mounire Lyame, arbitre, sur la distance entre vestiaires et l'aire de jeu sans sécurité pour l'ensemble des acteurs du jeu
Pris note. Des vérifications sont en cours par Mr Fournillon, CDTIS.

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ORLEANS – STADE DE LA SOURCE 3 – NNI 452340103**

Cette installation était classée en T5 SYE (Ed 2014) jusqu'au 30/06/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 25/01/2022

- Rapport de visite de Mr Gossec du 25/01/2022
- <u>Fournir tests in situ avant le 30/06/2022</u>

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 10/09/2011 + 10 ans).
Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2022.

- **PITHIVIERS LE VIEIL – STADE ALAIN CHALINE – NNI 452530102 et 452530103**

Cette installation était classée en FootA11 (Ed 2014) jusqu'au 16/09/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 26/01/2022

- Visite de Mr Joubert du 18/01/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de ces installations en niveau T7 jusqu'au 16/09/2029.

- **ST HILAIRE ST MESMIN – STADE DU PÂTIS – NNI 452820101**

Cette installation était classée en niveau 6 (Ed 2014) jusqu'au 01/06/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 25/01/2022

- Visite de Mr Gossec du 25/01/2022 précisant une installation non close
- Plan des vestiaires

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 01/06/2029.

- **NEUVILLE AUX BOIS – STADE DE LA PICHARDIÈRE 1– NNI 452240101**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 30/06/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation du classement en T5 du 07/01/2022 (Dossier avec FAFA)

- Rapport de visite de Mr Gossec du 07/01/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 30/06/2031.

- **ST JEAN DE BRAYE – COMPLEXE SPORTIF MARCEL THOMAS – NNI 452840101**

Cette installation était classée en T3SYN jusqu'au 03/09/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3SYN du 28/10/2021 (mise à disposition le 03/09/2011)

- Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 28/10/2021
- Plan des vestiaires cotés + plan sous tribune
- Tests in situ Novarea du 30/09/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3SYN et transmet à la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **ST GONDON – STADE DE LA FORCHERIE - NNI 452800101**

  Cet équipement est attribué au rugby

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

- **ORLEANS – GYMNASE NORD EST – NNI 452349916**

Cette installation n'est pas classée
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 3 du 01/02/2022

- Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 28/01/2022 suite à une demande de Futsal 2 pour la CdF futsal
- Plan d'ensemble
- AOP du 12/05/2021
- PV de CdS du 22/04/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 09/02/2032.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **ORLEANS – STADE DE LA SOURCE 3 – NNI 452340103**

Cet éclairage était classé en Niveau EFootA11 (Ed 2014) jusqu'au 30/06/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 28/10/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Thomas du 08/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 117 lux
- Facteur d'uniformité : 0,64
- Rapport Emini/Emax : 0,41

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/02/2024.

- **ORLEANS – STADE MARCEL GARCIN - 452340201**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 03/12/2020
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 17/02/2022
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Joubert du 14/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 129 lux
- Facteur d'uniformité : 0,68
- Rapport Emini/Emax : 0,47

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

- **BUCY ST LIPHARD – STADE DE LA CANAUDIÈRE 2– NNI 450590102**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 25/11/2018
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 01/02/2022
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Gossec du 10/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 121 lux
- Facteur d'uniformité : 0,64
- Rapport Emini/Emax : 0,45

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

- **NIBELLE – STADE INTERCOMMUNAL – NNI 452280101**

Cet éclairage était classé en Niveau E entraînement jusqu'au 16/03/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 16/12/2021
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Scheurer du 16/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 93 lux
- Facteur d'uniformité : 0,44
- Rapport Emini/Emax : 0,23

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/02/2024.

- **PROCHAINE REUNION : 05 avril 2022 9h30**
- **DOSSIER A RECEVOIR : Fin mars sauf AP qui seront vus en urgence**

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 28/02/2021